



# LE GUIDE DU SOLAIRE EN RÉGION PACA

-  Pourquoi installer des panneaux solaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?
-  Des économies d'énergie durables
-  Quelles aides en 2025 pour financer vos panneaux solaires en région PACA ?
-  Autoconsommation ou revente totale : que choisir ?
-  Focus local : ce qu'il faut savoir en région PACA
-  Les étapes d'un projet solaire réussi
-  Comment bien choisir son installateur ?
-  La checklist gratuite à imprimer
-  FAQ – Vos questions fréquentes

# Guide Solaire PACA

## 2025

Découvrez tout ce qu'il faut savoir pour réussir **votre projet solaire** en Provence-Alpes-Côte d'Azur : conseils, outils, comparatifs et accompagnement local par **Solaire France Éco** .

### Sommaire

1. Pourquoi installer des panneaux solaires en PACA
2. Des économies d'énergie durable
3. Quelles aides en 2025
4. Autoconsommation ou revente totale
5. Se concentrer sur le local
6. Bien choisir son installateur
7. Liste de contrôle + FAQ

# Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est la 1ère région la plus ensoleillée de France avec la Corse, bénéficiant d'un ensoleillement moyen de 2 900 heures par an. Ce potentiel solaire exceptionnel en fait un territoire particulièrement favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques, que ce soit pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités.

Dans un contexte de hausse constante des prix de l'énergie et de transition écologique, l'autoconsommation solaire séduit de plus en plus de foyers en quête d'indépendance énergétique et d'économies durables. Ce guide a pour objectif de fournir des informations claires, à jour et adaptées à la réalité du terrain pour toutes les personnes qui souhaitent se lancer dans un projet solaire en région PACA.

## 1. Un ensoleillement exceptionnel : PACA, championne de la production solaire

Avec plus de 2 900 heures d'ensoleillement par an, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est, avec la Corse, la plus ensoleillée de France. Cette ressource solaire abondante en fait un territoire particulièrement rentable pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

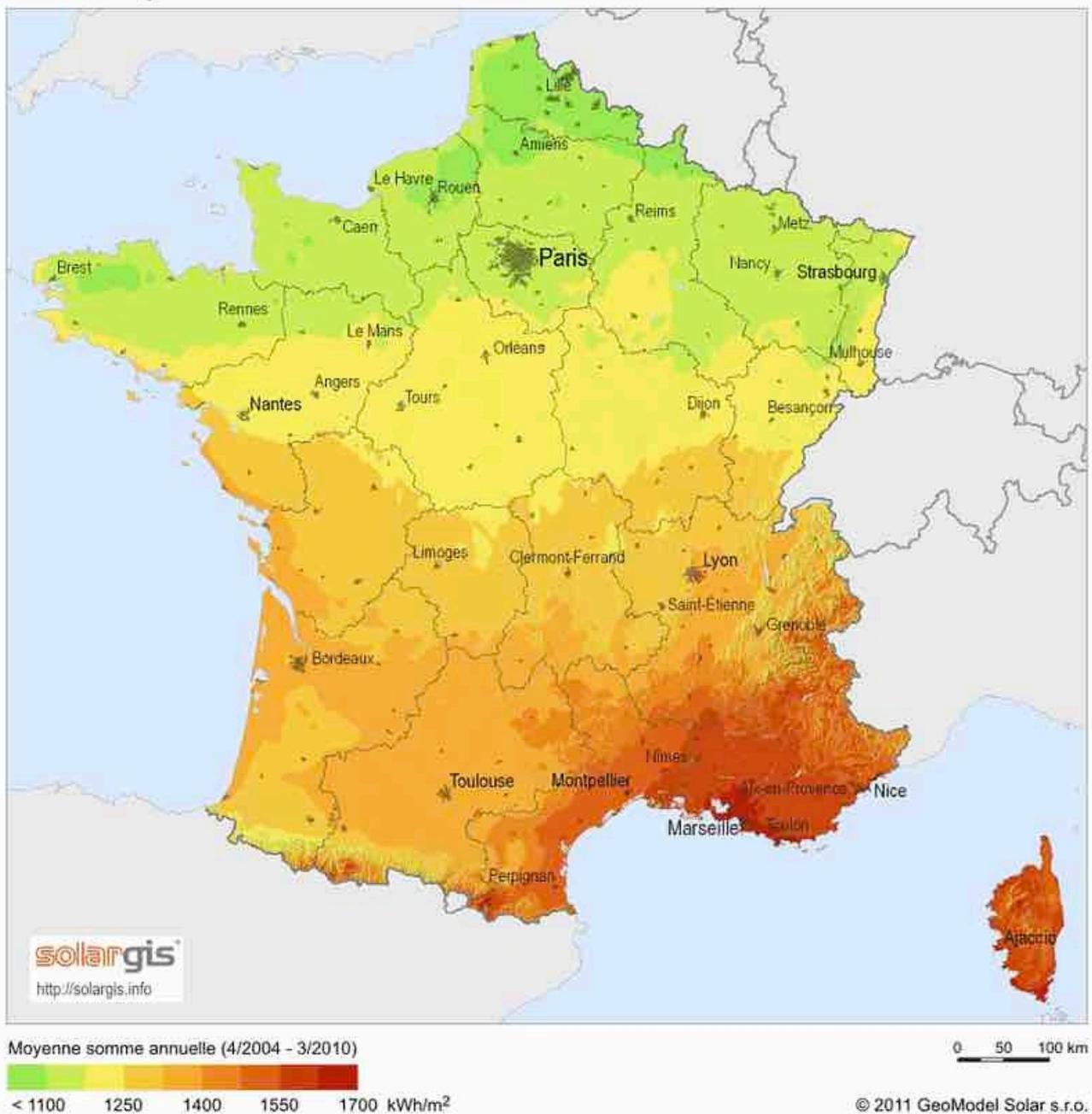
### Comparaison de l'irradiation solaire annuelle :

Région	Irradiation moyenne annuelle	Ensoleillement estimé
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 700 à 1 850 kWh/m <sup>2</sup>	~2 900 h/an
Lyon / Clermont-Ferrand	1 500 à 1 600 kWh/m <sup>2</sup>	~2 200 h/an
Paris / Île-de-France	1 250 à 1 400 kWh/m <sup>2</sup>	~1 800 h/an
Nord / Lille / Metz	< 1 200 kWh/m <sup>2</sup>	~1 600 h/an

 En clair : un même panneau solaire produit jusqu'à 30 % d'électricité en plus en PACA qu'au nord de la France.

## Irradiation solaire en France

Voici une carte représentant l'irradiation globale horizontale moyenne entre 2004 et 2010. Elle met en évidence l'avantage stratégique de la région PACA pour la production d'énergie solaire :



Carte de l'irradiation solaire annuelle en France (source : données 2004-2010).

## 2. Des économies d'énergie durable

Installer des panneaux solaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est faire un choix stratégique : réduire vos factures, gagner en autonomie et protéger votre pouvoir d'achat face à la hausse continue du prix de l'électricité.

### ✓ Le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter

En 2025, le tarif réglementé de l'électricité (tarif bleu EDF, option base) s'élève à 0,2016 €/kWh. Produire et consommer sa propre énergie solaire devient donc une alternative de plus en plus avantageuse.

### ✓ Un retour sur investissement entre 6 et 10 ans

En tenant compte :

En tenant compte :

- des aides disponibles (prime à l'autoconsommation, TVA réduite, rachat du surplus),
- de la forte irradiation solaire en région PACA,
- et de la baisse des coûts d'installation,

le retour sur investissement se situe généralement entre 6 et 10 ans.

 *Ce délai dépend bien sûr de la qualité des équipements installés. Un bon installateur saura vous orienter vers des produits fiables et performants.*

### **Une solution rentable sur 30 ans**

Une installation solaire bien conçue a une durée de vie moyenne de 30 ans. Au-delà du retour sur investissement initial, cela représente 20 années de production quasiment gratuite, avec un impact direct et durable sur vos économies d'énergie.

## **Exemple concret : un foyer moyen avec une facture de 140 €/mois**

Prenons le cas d'un foyer de 3 à 4 personnes, avec une consommation électrique standard et une facture moyenne de 140 € par mois, soit 1 680 € par an.

Éléments	Estimations
Facture annuelle actuelle	1 680 €
Économies sur la facture (≈ 60 %)	≈ 1 000 € / an
Revenus issus de la vente du surplus (0,04 €/kWh)	≈ 100 à 150 € / an
Gain total annuel estimé	≈ 1 100 à 1 150 € / an
Retour sur investissement	en moyenne entre 6 et 10 ans

 **La durée de vie d'une installation solaire dépasse souvent les 30 ans**, à condition de choisir des produits fiables et un installateur compétent. Cela signifie que vous profitez de deux décennies d'énergie à coût quasi nul après avoir amorti votre investissement.

### **Pourquoi la qualité des équipements est cruciale**

-  Des panneaux haut rendement, capables de produire même par faible luminosité,

peuvent générer plus d'électricité sur la même surface qu'un modèle bas de gamme.

- ✔ Un onduleur ou micro-onduleurs fiables assurent une conversion optimale de l'énergie solaire, tout en limitant les pertes.
- ✔ Une structure de fixation solide et bien pensée garantit la tenue dans le temps, même face aux vents violents parfois observés en région PACA.

Mais surtout, c'est la qualité de l'installateur qui fait la différence. Un bon professionnel saura :

- dimensionner correctement votre installation,
- choisir les bons emplacements,
- anticiper les contraintes techniques,
- et vous proposer des solutions réellement durables.

💡 **Ce qu'il faut retenir** : du matériel de qualité ni trop cher, ni bas de gamme, un installateur professionnel, et une toiture bien exposée vous assureront de réelles économies à long terme.

### 💰 3. Quelles aides en 2025 pour financer vos panneaux solaires en région PACA ?

Investir dans le solaire en 2025 n'est pas réservé à une élite. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, vous pouvez bénéficier de plusieurs dispositifs publics pour réduire le coût de votre installation et accélérer votre retour sur investissement. Voici les principales aides disponibles cette année.

#### ✔ Prime à l'autoconsommation

La prime à l'autoconsommation est une aide versée par l'État aux particuliers et entreprises qui choisissent de produire leur propre électricité tout en revendant leur surplus.

💡 **Elle est versée automatiquement** en une seule fois, 1 an après que votre installation ait été raccordée au réseau Enedis, pour les installations de moins de 9 kWc.

🔑 **Elle est réservée** aux projets en autoconsommation avec vente du surplus.

🇪🇺 **Son montant dépend** de la puissance de l'installation (exprimée en kWc).

Puissance de l'installation	Montant de la prime (€/kWc)
≤ 3 kWc	80 €
> 3 kWc et ≤ 9 kWc	80 €
> 9 kWc et ≤ 36 kWc	190 €
> 36 kWc et ≤ 100 kWc	100 €

👉 Cette prime est cumulable avec la vente du surplus à EDF OA (voir ci-dessous).

## 📄 Obligation d'achat (vente du surplus)

EDF OA (Obligation d'Achat) ou un autre acheteur agréé est tenu de racheter votre surplus d'électricité à un tarif fixe et garanti pendant 20 ans.

Puissance de l'installation	Tarif de rachat (c€/kWh)
≤ 9 kWc	4,00 c€
> 9 kWc et ≤ 36 kWc	7,61 c€
> 36 kWc et ≤ 100 kWc	7,61 c€

📌 Ces tarifs sont révisés chaque trimestre.

### ▼ TVA réduite à 10 %

Pour les installations d'une puissance ≤ 3 kWc, vous bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 10 % (au lieu de 20 %). Cette mesure s'applique directement sur votre facture finale, sous conditions :

- Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans ;
- L'installation doit être posée par un professionnel certifié RGE.

## 🏠 Aides régionales ou locales

Certaines collectivités en région PACA proposent des subventions ou aides complémentaires, sous forme :

- de chèques énergie solaire,
- de bonus pour l'autoconsommation,
- ou de crédits à taux bonifié.

📌 Exemple : la Métropole Aix-Marseille ou la Région Sud peuvent proposer des appels à projets solaires pour les particuliers ou petites entreprises.

👉 Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

## 📄 Fiscalité et exonérations

- Les particuliers sont exonérés d'impôt sur les revenus issus de la vente du surplus dans la limite de 3 kWc.
- Pas de taxe foncière supplémentaire à prévoir pour une installation en toiture.

- Pas de taxe foncière supplémentaire à prévoir pour une installation en toiture.
- Le photovoltaïque VALORISE votre bien immobilier, sans surcoût fiscal.

## 4. Autoconsommation ou revente totale : que choisir ?

Produire de l'électricité solaire, c'est bien. Mais que faire de cette électricité ? Deux options principales s'offrent à vous : consommer l'énergie produite directement chez vous (autoconsommation), ou la revendre en totalité à un fournisseur comme EDF OA. Voici un comparatif pour vous aider à faire le bon choix.

### **Autoconsommation avec vente du surplus : le choix le plus courant**

Aujourd'hui, plus de 9 installations sur 10 optent pour ce modèle. Pourquoi ?

- Vous consommez en priorité votre électricité solaire : vous réduisez ainsi votre facture immédiatement.
- Le surplus non consommé est revendu automatiquement à un tarif fixe, pendant 20 ans, à EDF OA ou un autre acheteur agréé.

#### **Avantages :**

- Économies immédiates sur votre facture.
- Complément de revenu grâce à la revente.
- Aides financières disponibles (prime à l'autoconsommation, TVA réduite, etc.).
- Modèle souple et adapté aux foyers.

### **Vente totale : une option plus rare aujourd'hui**

Avec la vente totale, toute votre production est injectée dans le réseau électrique, et vous achetez toujours votre électricité au tarif classique pour vos besoins.

#### **Avantages :**

- Revenu fixe et prévisible.
- Pas besoin de changer vos habitudes de consommation.

#### **Inconvénients :**

- Pas d'économies sur votre facture.
- Pas de prime à l'autoconsommation.
- Rentabilité globale moins intéressante dans la majorité des cas résidentiels.

### **Verdict**

Critère	Autoconsommation	Vente totale
Économies sur la facture	 OUI	 NON

Prime de l'État	✓ OUI	✗ NON
Revente d'électricité	✓ (surplus)	✓ (100 %)
Complexité administrative	Moyenne	Moyenne
Rentabilité globale	★★★★	★★

👉 **Conclusion** : pour un particulier ou une petite entreprise en PACA, l'autoconsommation avec vente du surplus est en 2025 la solution la plus équilibrée, rentable et encouragée par les aides publiques.

## 1. 📊 Étude personnalisée et dimensionnement

Tout projet commence par une analyse de vos besoins :

- Consommation annuelle (factures d'électricité),
- Orientation, inclinaison et surface disponible de votre toiture,
- Ensoleillement local (exposition, ombres, etc.),
- Objectifs : économies, autonomie, valorisation immobilière...

**Cette étude permet de dimensionner l'installation idéale (puissance en kWc) et d'estimer votre production, votre autoconsommation et votre rentabilité.**

⚠️ **C'est aussi une façon d'avoir toutes les cartes en main pour savoir si, oui ou non, une installation photovoltaïque serait réellement intéressante pour vous !**

## 2. 🔍 Choix d'un installateur certifié RGE

L'installateur joue un rôle central. Il doit être :

- Certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) : condition obligatoire pour toucher les aides publiques,
- Fiable, expérimenté et transparent dans son offre (devis clair, garanties, SAV),
- Capable de vous accompagner sur toute la chaîne du projet.

**Conseil** : comparez plusieurs devis, mais ne choisissez pas uniquement sur le prix. Vérifiez les garanties, la réputation, les assurances, et le type de matériel proposé.

## 3. 📄 Démarches administratives

L'installateur peut s'en charger pour vous. Les étapes comprennent :

- Déclaration préalable de travaux en mairie (si nécessaire),
- Demande de raccordement auprès d'Enedis,
- Démarche pour le passage du Consuel : une fois l'installation réalisée, un agent habilité du Consuel vérifie la conformité de l'installation électrique avant la mise en service officielle,
- Demande de prime à l'autoconsommation (gérée via Enedis).

✦ Ces formalités peuvent prendre de 1 à 2 mois selon les délais d'Enedis, du Consuel et de la mairie.

#### 4. ⚡ Installation et mise en route

- L'installation est généralement posée en 1 à 2 jours, selon la configuration du chantier... et la météo, parfois capricieuse en région PACA 😊.
  - Une fois les panneaux solaires installés, les raccordements sont réalisés : connexion aux micro-onduleurs (ou à l'onduleur central), puis branchement sécurisé au tableau électrique de votre habitation.
  - La mise en route de l'installation peut alors être effectuée en toute sécurité.
  - Vous prenez ensuite en main l'application de suivi avec l'installateur, qui vous permet de visualiser votre production solaire, l'autoconsommation en temps réel, et les éventuels surplus injectés.
- ✅ **Vous devenez producteur d'énergie solaire, avec une vue claire et instantanée sur vos performances !**

### 🏠 5. Focus local : ce qu'il faut savoir en région PACA

Au-delà de son ensoleillement exceptionnel, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par ses dynamiques locales, ses aides spécifiques et des retours d'expériences inspirants. Voici l'essentiel à connaître pour bien intégrer votre projet dans son environnement — avec l'aide d'un professionnel local comme Solaire France Éco.

#### 🏠 Des collectivités qui soutiennent activement le solaire

- Métropole Aix-Marseille-Provence : appels à projets solaires, aides à l'autoconsommation.
- Région Sud : soutien à l'autonomie énergétique via des dispositifs ponctuels ou des bonus dans le cadre de rénovations globales.
- Alpes-de-Haute-Provence (ex. Digne-les-Bains, Manosque) : informations locales via les Espace Info-Énergie ou les ADIL.
- Var, Vaucluse, Hautes-Alpes : aides sous forme de subventions forfaitaires, conseils techniques ou bonus environnementaux.

💡 **Conseil** : chez Solaire France Éco, nous aidons nos clients à identifier ces aides locales et à en bénéficier efficacement.

#### ☀️ Exemples de projets solaires réussis dans la région

- Marseille : résidence de 12 logements, réduction des charges communes de 35 %.
- Apt : couple de retraités avec 70 % d'autoconsommation.
- Gap : artisan avec production solaire partielle en journée.
- Toulon : projet pilote d'autoconsommation collective.

🔵 Ces exemples montrent que des solutions existent pour tous les profils

 Ces exemples montrent que des solutions existent pour tous les projets.

## **Accompagnement local : vers qui se tourner ?**

- ADIL : conseils gratuits et neutres.
  - Espaces France Rénov' ou Info-Énergie : orientation vers des installateurs RGE.
  - Votre mairie ou métropole : infos sur les subventions et contraintes d'urbanisme.
  - Solaire France Éco : accompagnement local complet.
-  **Bon à savoir** : certaines zones classées peuvent limiter les installations visibles en toiture.

## **Envie d'un accompagnement local et humain ?**

 [contact@solairefranceeco.fr](mailto:contact@solairefranceeco.fr)

 06 56 76 87 40

 [www.solairefranceeco.fr](http://www.solairefranceeco.fr)

 Notre équipe intervient sur tout le territoire PACA pour vous conseiller, réaliser votre étude personnalisée et vous accompagner jusqu'à la mise en service.

## **6. Comment bien choisir son installateur ?**

Le choix de l'installateur est déterminant pour la réussite de votre projet photovoltaïque. Un bon matériel mal posé ne sera jamais rentable. Voici les critères essentiels à vérifier pour faire un choix éclairé.

### **Privilégiez un professionnel certifié RGE**

Le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est indispensable si vous souhaitez bénéficier des aides financières publiques. Il garantit également :

- La compétence technique de l'installateur,
- Le respect des normes en vigueur,
- Une assurance décennale obligatoire.

 **Ce label est obligatoire pour les installations  $\leq 100$  kWc bénéficiant de la prime à l'autoconsommation.**

### **Vérifiez les engagements proposés**

Un installateur sérieux doit vous fournir :

- Un devis clair et détaillé : sans ligne floue ni formule ambiguë,
- Une garantie produit (20 à 25 ans pour les panneaux, 5 à 12 ans pour les onduleurs),
- Une garantie de production ou de performance si proposée,
- Une assurance décennale avec preuve de validité (à demander impérativement).

## 💡 **Pensez à vérifier également s'il propose un SAV local réactif**

### 🔍 **Comparez... mais ne choisissez pas uniquement au prix**

Le tarif ne doit jamais être le seul critère. Un prix trop bas peut cacher :

- Un matériel de moindre qualité,
- Une installation bâclée,
- Une sous-traitance non maîtrisée.

👁️ **Conseil** : demandez qui installe vraiment (l'entreprise ou un sous-traitant), quel matériel est utilisé, et si le professionnel est assuré localement.

### 📦 **Solaire France Éco : un accompagnement local, certifié et transparent**

- Certifiés RGE et basés en région PACA,
- Accompagnement de l'étude à la mise en service,
- Produits sélectionnés pour leur performance et leur durabilité,
- Service après-vente réactif,
- Intervention sans sous-traitance floue.

🎯 **Notre engagement** : pas de promesses vagues, mais un projet clair, rentable, et durable.

### ❌ **Attention aux pratiques commerciales abusives**

Voici les signaux d'alerte à repérer :

- 🚩 On vous parle d'une installation "à 0 €" qui "s'autofinance toute seule" via un crédit déguisé ;
- 🚩 Le commercial vous pousse à signer dès le premier rendez-vous, sans vous laisser le temps de réfléchir ;
- 🚩 On vous promet un rendement magique ou un gain mensuel garanti, sans avoir étudié votre situation ;
- 🚩 Vous n'avez pas reçu de devis clair, mais on vous fait signer un "bon de commande" camouflé.

### 📌 **Ce qu'il faut faire :**

- Exigez toujours une étude photovoltaïque personnalisée,
- Demandez un devis précis et transparent,
- Validez les éléments avant toute signature.

💡 **Chez Solaire France Éco**, nous respectons cette démarche en trois temps, sans pression, dans un esprit de transparence et de conseil.

## ✓ 7. La checklist gratuite à imprimer : êtes-vous prêt ?

Avant de vous lancer dans un projet solaire, prenez quelques minutes pour faire le point. Voici une checklist simple pour savoir si votre projet est mûr... ou s'il manque encore quelques pièces au puzzle.

### **Cochez ce qui s'applique à votre situation :**

#### **Ma consommation d'électricité**

- Je connais ma consommation annuelle en kWh (visible sur mes factures)
- Je paie environ... € par mois (ex : 140 € / mois)
- Je consomme principalement en journée (utile pour l'autoconsommation)

#### **Ma toiture**

- Ma toiture est orientée plein sud ou sud-est / sud-ouest
- Elle n'est pas (ou peu) ombragée par des arbres ou bâtiments
- Sa pente est entre 15° et 30° (plage optimale pour la production solaire)
- Elle est en bon état (pas de rénovation prévue à court terme)

#### **Mon budget**

- J'ai une capacité d'investissement ou j'envisage un financement
- Je suis intéressé par les aides (prime, TVA réduite, etc.)
- Je sais que le retour sur investissement peut prendre entre 6 et 10 ans

#### **Mon niveau d'information**

- J'ai déjà fait une étude solaire (ou je compte en demander une)
- Je connais la différence entre autoconsommation et revente totale
- J'ai identifié au moins un installateur certifié RGE
- Je sais qu'il ne faut jamais signer dans la précipitation

✦ Si vous avez coché au moins 10 cases, vous êtes prêt à lancer votre projet !  
Sinon, pas de panique : un professionnel local comme Solaire France Éco peut vous aider à clarifier vos besoins et poser les bonnes questions.

### **Besoin d'un premier échange sans engagement ?**

Écrivez à : [contact@solairefranceeco.fr](mailto:contact@solairefranceeco.fr)

ou appelez au [06 56 76 87 40](tel:0656768740)

## ? 8. FAQ – Vos questions fréquentes

### ? **Est-ce que je peux installer des panneaux solaires sans permis de construire ?**

✦ En général, non, un permis de construire n'est pas nécessaire. Une déclaration préalable en mairie suffit, surtout pour les installations en toiture.

⚠ Attention : en zone classée ou secteur protégé, des contraintes spécifiques peuvent

s'appliquer.

### **? Combien coûte une installation typique ?**

Le prix dépend de plusieurs facteurs : puissance, matériel choisi, type de toiture, difficulté d'accès...

 Le bon réflexe : ne pas se baser sur un tarif générique, mais demander une étude personnalisée gratuite, comme le propose Solaire France Éco.

### **? Est-ce rentable même si je ne revends pas d'électricité ?**

 Oui ! Grâce à l'autoconsommation, vous réduisez directement vos factures.

Et même si vous ne vendez aucun surplus, les économies réalisées suffisent souvent à rentabiliser le projet sur le long terme.

### **? Dois-je nettoyer mes panneaux ?**

 En région PACA, la pluie et l'inclinaison naturelle de la toiture suffisent souvent à évacuer la poussière.

 Un nettoyage léger tous les 2 à 3 ans peut cependant améliorer légèrement la production.

 Solaire France Éco peut également vous proposer un contrat d'entretien si vous le souhaitez.

### **? Et en cas de revente de ma maison ?**

Bonne nouvelle : une installation photovoltaïque valorise votre bien immobilier, surtout si elle est récente et bien installée.

 Les garanties (panneaux, onduleur, production) sont transférables à l'acheteur. Cela peut même devenir un argument fort lors de la vente.

### **? Puis-je stocker l'électricité non consommée ?**